



Ludovic Brevet est soulagé depuis l'annonce de l'autorisation de la commercialisation des sapins de Noël. 95 % de son chiffre d'affaires se concentre sur la vente de sapins.

À Saint-Quentin-en-Mauges, c'est l'effervescence à Sapin d'Anjou. Chaque année, l'entreprise spécialisée commercialise 60 000 sapins de Noël dans tout le Grand Ouest. « Cette semaine, plus d'une quinzaine de semi-remorques viennent récupérer leurs commandes chaque jour », explique le chef d'entreprise, Ludovic Brevet. La saison 2020 s'annonce plutôt bonne. « En septembre, on pensait partir sur une année comme les autres. Pour mes préparatifs, je table toujours sur les chiffres de N-1 », explique l'agriculteur. Mais c'était sans compter sur les effets des mesures de reconfinement. En temps normal, les premières commandes sont faites en juin puis repartent après la pause estivale de septembre à novembre. Mais la fermeture des rayons non essentiels dans la grande distribution et dans les jardinerie a semé le doute. « On a eu quelques frayeurs quand on a

appris ces mesures, note Ludovic Brevet. Les conséquences auraient été catastrophiques. » Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, l'avait annoncé mardi 17 : les sapins de Noël seront autorisés à la vente. Depuis, c'est officiel et confirmé par la publication d'un décret au Journal officiel du 19 novembre 2020. « Au départ, on a eu quelques baisses de commandes de la part de grossistes ». Mais rien d'alarmant. Ludovic Brevet est optimiste. « Nos clients ont fait des compléments de commande. » Les ventes semblent même supérieures aux estimations de l'entreprise. « Environ 5 % de plus que les années précédentes. » Une bonne nouvelle qui ajoute du travail au producteur de sapins. « Pendant l'été, je réalise un marquage sur tous mes sapins. Cela me permet de gérer mes stocks. » Ces derniers jours, le producteur a dû marquer de nouveaux sapins qui n'étaient pas censés partir cette année. « Peut-être certains clients ont

préféré s'approvisionner localement avec les mesures sanitaires... », avance l'entrepreneur.

5 semaines de travail intense

20 000 sapins ont déjà été expédiés la semaine dernière à des grossistes et à des collectivités. Cette semaine, 25 à 30 000 arbres de Noël vont partir auprès des jardinerie et horticulteurs. Les semaines suivantes, Sapin d'Anjou devra assurer la 2^e livraison auprès des grossistes et des jardinerie. « Ce sera du réassortiment en fonction des ventes. » Ses clients ? Principalement les jardinerie. « Sinon, 10 % part pour les grossistes, 10 % pour des collègues horticulteurs-pépiniéristes et 10 % pour les collectivités et les associations de parents d'élèves. » Coupe, ramassage aux champs, mise sur palette, chargement... La période est intensive. Depuis la mi-novembre, une quinzaine de salariés s'attellent à préparer

Végétal Depuis vendredi 20 novembre, les sapins sont autorisés à la vente. Un soulagement pour l'entreprise des Mauges Le Sapin d'Anjou. Chaque année, elle commercialise 60 000 sapins.

Le sapin d'Anjou ne connaît pas la crise



A Saint Quentin-en-Mauges, au siège de l'entreprise c'est le défilé des semi-remorques cette semaine. Ils viennent récupérer leurs commandes pour approvisionner les jardinerie.

toutes les livraisons. Et ils travaillent tous les jours de la semaine. « En fin de semaine, on est surtout dans les parcelles. À partir du mardi, on a beaucoup de camions qui viennent récu-

pérer leurs commandes. » Les premiers sapins ont été coupés le 11 novembre. L'entreprise ralentit le rythme à partir du 15 décembre.

H.R.

... **L'entreprise Le Sapin d'Anjou** ... Pour commercialiser 60 000 sapins pour les fêtes de Noël, il faut les cultiver ! La SARL Le Sapin d'Anjou a plusieurs sites de production : 30 hectares au siège de l'entreprise à Saint-Quentin-en-Mauges, 10 hectares en Bretagne et 30 hectares à Chemillé en plantation et reboisement. Sur la parcelle d'un propriétaire, « il y a 3 rangs de sapins et 1 rang de chêne », précise Ludovic Brevet, co-gérant de l'entreprise avec sa femme Karine. Avant de s'installer en 2006, Ludovic Brevet était salarié de l'entreprise. « C'était une pépinière ornementale. Le sapin de Noël faisait partie de nos productions ». À la reprise de l'entreprise, il a décidé de concentrer sa production sur les sapins de Noël. Avant d'être coupés, les sapins sont en production de 5 à 10 ans sur l'exploitation. « Avant, les plants de sapin restent 4 ans en pépinière », précise l'agriculteur. Cette année, comme toutes les cultures, les sapins ont souffert de la chaleur. « Surtout les plus jeunes. La chaleur brûle les aiguilles. » Heureusement, toutes les surfaces sont irrigables. Nordmann, épicéa, pungens, nobilis sont les principales productions de l'entreprise des Mauges. « Aujourd'hui, nous vendons 70 % de nordmann et 30 % d'épicéa. Ce ratio se stabilise. Il y a 5-6 ans, nous produisons 60 % de nordmann et 40 % d'épicéa. » Le nordmann est particulièrement apprécié parce qu'il conserve ses épines plus longtemps. « Les gens veulent leur sapin de plus en plus tôt dans leur foyer, constate le producteur de sapin. Quand j'ai commencé, on débutait la coupe début décembre. Aujourd'hui, la saison commence 15 jours plus tôt. » La production d'arbres de Noël représente 95 % du chiffre d'affaire de l'entreprise. Au printemps (période plus creuse pour les sapins), l'entreprise a une petite activité de paysagisme.

Soulagement pour la filière

Les producteurs de l'Association française du sapin de Noël naturel (AFSNN) et Val'Hor, l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, ont exprimé leur satisfaction et leur soulagement à la suite de l'autorisation de la vente de sapins à partir du 20 novembre. Un décret est paru au Journal officiel du 19 novembre 2020. « Cette décision pleine de bon sens est particulièrement importante pour tous les producteurs français tout comme elle l'est pour les distributeurs qui nous accordent leur confiance », tient à souligner Frédéric Naudet, président de l'AFSNN. « Le sapin naturel est reconnu d'intérêt général, ce qui constitue un fait marquant pour l'avenir de notre filière. Nous sommes rassurés, heureux et en même temps fiers de permettre aux foyers d'acquérir un sapin pour les fêtes de fin d'année. Les sapins de Noël cultivés en France sont le fruit de nos terroirs et représentent un atout économique important pour les régions rurales où ils sont produits. » En France, 6 millions de sapins de Noël sont vendus chaque année, dont 80 % sont issus de la production française.